

# VOTRE RÉMUNÉRATION EN ALTERNANCE SELON VOTRE PROFIL

au 27/02/2024

## ✓ RÉMUNÉRATION 2024 DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE (1ère année)

ÂGE DU SALARIÉ	NIVEAU DE RÉMUNÉRATION
16 À 17 ANS	27% du SMIC, soit 477,06 €
18 À 20 ANS	43% du SMIC, soit 759,78 €
21 À 25 ANS	53% du SMIC, soit 936,47 €
26 ANS ET PLUS	100% du SMIC, soit 1766,92 € (ou salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus élevé)

## ✓ RÉMUNÉRATION 2024 DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (1ère année)

ÂGE DU SALARIÉ	SALARIÉ TITULAIRE D'UN DIPLOME INFÉRIEUR AU BAC	SALARIÉ TITULAIRE D'UN DIPLOME SUPÉRIEUR OU ÉGAL AU BAC
MOINS DE 21 ANS	55% du SMIC, soit 971,80 €	65% du SMIC, soit 1148,50 €
21 À 25 ANS	70% du SMIC, soit 1236,84 €	80% du SMIC, soit 1413,53 €
26 ANS ET PLUS	100% du SMIC, soit 1766,92 € ou 85% du salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus élevé	

(\*) **SMIC** : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance